

Direction des Services Techniques FD/MJ

Mail: stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 42

OBJET: Enedis

Travaux électriques Parking de Kerbernès Le mardi 10 mai 2023 de 8h30 à 13h30. Circulation règlementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants ;

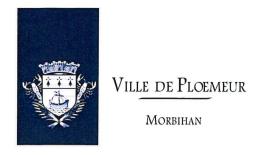
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre concerné et qui sont considérés comme gênants ;

Vu la demande faite par Ronan Le MAGUER, représentant l'entreprise Enédis - Base Opérationnelle de Lorient - 92 Rue du Manéguen - BP5 - 56855 Caudan Cedex

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067 56274 PLOEMEUR Cedex Darempred Ti-Kêr 1 straed ar Skolioù CS 10067 56274 PLANVOUR Cedex



ARRETE

Article 1: Dans le cadre de travaux électriques, Enedis est autorisée à intervenir sur le domaine public situé parking de Kerbernès, à Ploemeur, le mardi 10 mai 2023 de 8h30 à 13h30.

Article 2 : Afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, le parking de Kerbernès sera interdit à la circulation et au stationnement conformément à la signalisation mise en place.

Article 3 : La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 4 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

28 AVR. 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire

